

10 janvier 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le dix (10) janvier 2017 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: madame la conseillère et messieurs les conseillers:

René Martin, Simon Valcourt, Michel Bastien et Ginette Daviau, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Le conseiller Michaël Bernier est absent.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures trois (20h03), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du Conseil.

17-01-01

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 3.1 Adoption des procès-verbaux :
    - de la séance régulière du 6 décembre 2016;
    - de la séance spéciale du 12 décembre 2016 - budget;
    - de la séance spéciale du 12 décembre 2016 - immobilisation 2017-2018-2019;
    - de la séance d'ajournement du 12 décembre 2016;
- 4. TRÉSORERIE :**
  - 4.1 Adoption des comptes à payer 2016-12-31;
  - 4.2 Adoption règlement numéro 258-13-17, pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2017 et les conditions de perception;
  - 4.3 Adjudication du contrat – Travaux de pavage du 4<sup>e</sup> rang, entre la route Yamaska et la route du Moulin;
  - 4.4 Fonds de développement rural – Demande d'appui financier et désignation d'un responsable - Projet patinoire ;
  - 4.5 Protections contrat d'assurance de la Municipalité – Ajout de Madame Nathaly Gosselin jusqu'au 31 décembre 2016 inclusivement, en relation avec le travail auprès de la nouvelle Régie incendie;
  - 4.6 Renouvellement assurances – Mutuelle des municipalités du Québec – Année 2017.
- 5. ADMINISTRATION :**
  - 5.1 Dépôt - Rapport de l'inspecteur;
- 6. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOUT :**
  - 6.1 Engagement d'un deuxième employé de déneigement à temps partiel – Saison 2016-2017;
- 7. URBANISME :**
  - 7.1 Nomination du président et du vice-président au sein du Comité consultatif d'urbanisme.
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
  - 8.1 Les journées de la persévérance scolaire – 13 au 17 février 2017;
  - 8.2 Programme d'économie d'eau potable – Campagne de sensibilisation 2017 – Adhésion;
  - 8.3 Matinées gourmandes – Édition 2017 – Déclaration d'intérêt de participation.
- 9. IMMEUBLES :**
  - 9.1 Aucun point
- 10. VARIA :**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE :**

10 janvier 2017

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

17-01-02

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX  
DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux du mois de décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés.

ADOPTÉE

17-01-03

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2016-12-31**

Les membres du Conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2016-12-31 des comptes payés et à payer au montant de 85 431,90\$ pour le mois de décembre 2016, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de décembre 2016 au montant de 32 791,69\$.

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 118 223,59\$.

ADOPTÉE

17-01-04

**ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 258-13-17, POUR FIXER  
LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET  
LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par le conseiller Michaël Bernier à la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2016;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 258-13-17 soit adopté.

ADOPTÉE

17-01-05

**ADJUDICATION DU CONTRAT – TRAVAUX DE PAVAGE DU 4<sup>E</sup>  
RANG, ENTRE LA ROUTE YAMASKA ET LA ROUTE DU  
MOULIN**

Considérant l'appel d'offres transmis sur le site du SEAO en date du 28 novembre 2016, pour les travaux de pavage du 4<sup>e</sup> rang entre la route Yamaska et la route du Moulin;

Considérant que cinq soumissions ont été reçues à la suite de cet appel d'offres dont l'ouverture a eu lieu à 11h, le 21 décembre 2016, en présence de la directrice générale, de la directrice générale adjointe, de l'inspecteur en voirie et de 3 soumissionnaires, et dont voici les résultats (taxes incluses) :

<b>RANG</b>	<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX SOUSSIONNÉ (taxes incluses)</b>
1	Pavages Maska inc.	559 197,87\$
2	Pavage Drummond	581 654,04\$
3	Eurovia Québec Construction Inc.	602 698,61\$
4	Sintra Inc.	636 849,97\$
5	Construction & Pavage Portneuf Inc.	811 250,95\$

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée auprès du Ministère des Transports, en date du 4 août 2015, dans le cadre du volet – Accélération des investissements

10 janvier 2017

sur le réseau routier local du Programme Réhabilitation du réseau routier local ;

Considérant la recommandation de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De retenir les services de Pavages Maska inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de pavage du 4<sup>e</sup> rang entre la route Yamaska et la route du Moulin, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière dont la demande a été déposée auprès du Ministère des Transports en date du 4 août 2015 ;

Que si les travaux se réalisent, suite à l'obtention d'une somme considérable du Ministère des Transports, la partie des travaux non subventionnée sera payée à même le montant prévu au budget d'investissements 2017.

ADOPTÉE

17-01-06

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – DEMANDE D'APPUI FINANCIER ET DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE - PROJET PATINOIRE**

Considérant l'intérêt des membres du Conseil et l'appui au projet de construction de patinoires devant débiter au cours de l'année 2017 ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Joannie Mongrain, responsable du projet, et de la mandater pour faire les démarches nécessaires à la préparation des documents qui seront déposés à la MRC des Maskoutains, pour le 15 mars 2017, afin d'obtenir une aide financière provenant du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

17-01-07

**PROTECTIONS CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ – AJOUT DE MADAME NATHALY GOSSELIN JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2016 INCLUSIVEMENT, EN RELATION AVEC LE TRAVAIL AUPRÈS DE LA NOUVELLE RÉGIE INCENDIE**

Considérant qu'en date du 15 novembre 2016, la directrice générale a fait la demande auprès des membres du conseil, afin que la Municipalité de Saint-Hugues accepte d'ajouter Mme Nathaly Gosselin, aux protections de son contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), en ce qui a trait à la couverture « responsabilité civile contre les erreurs et omissions et en responsabilité civile générale », pour le travail de Madame Gosselin auprès de la Régie Intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, pour la période se terminant le 31 décembre 2016;

Considérant que cette autorisation devait être confirmée par résolution lors de la réunion du 6 décembre 2016 mais que ce point a été omis;

Considérant que cette résolution doit être déposée au dossier de la MMQ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Michel Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'acceptation du conseil par l'adoption de la présente résolution qui sera transmise à la Mutuelle des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

17-01-08

**RENOUVELLEMENT D'ASSURANCES – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ANNÉE 2017**

Considérant le document reçu de la Mutuelle des municipalités du Québec, daté du 16 décembre

10 janvier 2017

2016, pour le renouvellement du contrat d'assurance pour l'année 2017;

Considérant la formation de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

Considérant qu'il y a lieu de faire une mise à jour concernant la couverture d'assurance des équipements du service de sécurité incendie transférés à la nouvelle Régie incendie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De renouveler le contrat d'assurances pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec, représentée par le Groupe Ultima inc. et de transmettre la mise à jour du tableau concernant les équipements du service de protection incendie qui devront être assurés par la nouvelle Régie, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

ADOPTÉE

#### **DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

La directrice générale dépose auprès des membres du conseil municipal le rapport émis par monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2016.

17-01-09

#### **ENGAGEMENT D'UN DEUXIÈME EMPLOYÉ DE DÉNEIGEMENT À TEMPS PARTIEL – SAISON 2016-2017**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De procéder à l'engagement de Monsieur Yan Inkel, à titre d'employé de déneigement à temps partiel, pour la saison 2016-2017 et d'autoriser la directrice générale et le maire ou leur substitut, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'engagement à intervenir entre la Municipalité et Monsieur Inkel.

ADOPTÉE

17-01-10

#### **NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Considérant que le règlement # 292-09 constituant le comité consultatif d'urbanisme, stipule à l'article 8 « Nomination du président et du vice-président » que la durée respective du mandat, pour chacun de ces postes, est d'un (1) an et que ces postes sont nommés par résolution du conseil, à la première séance annuelle de ce dernier;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé, lors de la réunion tenue le 30 novembre 2016, de nommer à titre de président Monsieur Daniel Lanoie et Monsieur Marc Lachapelle à titre de vice-président;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la recommandation du CCU et de nommer Monsieur Daniel Lanoie, président et Monsieur Marc Lachapelle, vice-président, au sein du Comité consultatif d'urbanisme, pour la durée du terme, tel qu'établi par règlement.

ADOPTÉE

17-01-11

#### **LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – 13 AU 17 FÉVRIER 2017**

Considérant qu'après 7 ans d'étude secondaire le taux de diplomation ou de qualification des adolescents de la MRC Les Maskoutains s'élève à 79,6 % chez les filles et 67,9 % chez les garçons ;

Considérant que selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 21,7% ;

10 janvier 2017

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé) ;

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie Est lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

Considérant que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'œuvre qualifiée ;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront simultanément dans toutes les régions du Québec du 13 au 17 février prochain, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la Montérégie Est ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité ;

D'appuyer l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de la Montérégie Est une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;

ADOPTÉE

17-01-12

**PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE – CAMPAGNE DE SENSIBILISATION 2017 – ADHÉSION**

Considérant que l'édition 2017 du Programme d'économie d'eau potable (PEEP) va se dérouler du 1<sup>er</sup> mai au 4 août partout à travers le Québec;

Considérant que cette campagne estivale permet de sensibiliser les citoyens à l'importance d'utiliser l'eau potable de manière responsable;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer à cette campagne de sensibilisation en s'inscrivant auprès de « Réseau Environnement », pour une somme de 625\$ plus les taxes applicables. Les affiches, panneaux et articles promotionnels sont en sus.

ADOPTÉE

10 janvier 2017

17-01-13

**MATINÉES GOURMANDES – ÉDITION 2017 – DÉCLARATION  
D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION**

Considérant la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2017, chapeauté par le Développement économique de la MRC des Maskoutains (DEM) et financé dans le cadre du Fonds de développement rural;

Considérant que cet évènement vise à faire la promotion de l'achat local, à donner une visibilité et à permettre un développement des entreprises agroalimentaires tout en mobilisant les citoyens d'un milieu;

Considérant que les Matinées gourmandes sont offertes à un maximum de neuf municipalités rurales, à raison d'une visite par municipalité, un samedi de 9 h à 13 h;

Considérant que la municipalité de Saint-Hugues est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De déclarer l'intérêt de la municipalité de Saint-Hugues à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes, un samedi de 9 h à 13 h.

De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'évènement, un endroit couvert et protégé des intempéries d'une superficie minimale de 4 000 pi<sup>2</sup>, les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau potable, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

De s'engager à fournir une personne-ressource (bénévole ou employé) qui travaillera à la mise en place de la Matinée gourmande sur son territoire, un vendredi de 10 h à 12 h et un samedi de 9 h à 15 h et qui sera en mesure de lever des poids de 20 livres.

De s'impliquer à organiser, en partenariat avec son milieu, des activités connexes à l'évènement des Matinées gourmandes.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

17-01-14

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt heures trente-huit (20h38), il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce ( <sup>e</sup> ) jour de \_\_\_\_\_ 2017.

\_\_\_\_\_  
Richard Veilleux, maire

\_\_\_\_\_  
Carole Thibeault, secrétaire-trésorière  
et directrice générale